



DISTRICT DE FOOTBALL  
DE HAUTE SAONE

Monsieur le Président

**OBJET : informations arbitrage départemental 4 automne 2024.**

Vesoul, le 3 septembre 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint quelques informations administratives relatives à l'arbitrage en Départemental 4/début de saison 24-25.

Conformément à notre circulaire du 28 août 2024, nous vous confirmons que des formations arbitres label D4 auront lieu les 19 septembre, 26 septembre et 3 octobre 2024 (au choix).

Dans l'attente des formations, nous vous prions de trouver ci-dessous quelques rappels :

Le club recevant, sous la responsabilité de son Président, gère l'arbitrage des matches programmés à domicile et se doit d'assurer la sécurité du match et de l'ensemble des joueurs et encadrement.

Jusqu'à la validation de la nouvelle liste des arbitres label D4 saison 2024/25, qui sera adressée à l'issue de la formation, les modalités ci-dessous s'appliquent **dès le week-end du 7 et 8 septembre 2024, en l'absence d'arbitre officiel désigné** :

- Si l'équipe recevante possède un autre arbitre formé saison 23/24, celui-ci a priorité pour arbitrer la rencontre et arbitrera s'il est présent.
- Si l'équipe recevante ne possède pas d'autre arbitre formé, un arbitre formé de l'équipe visiteuse saison 23/24 devient prioritaire pour arbitrer la rencontre et arbitrera s'il est présent.
- En cas de non présence d'arbitre formés 23/24 pour aucun des deux clubs, tirage au sort pour désigner un arbitre.

Respect du protocole suite à désignation :

L'arbitre devra s'engager à respecter le protocole de match suivant ; notamment :

- Présence « 60 » minutes avant l'horaire officiel du match
- Vérification terrain (filets, traçage, ..)
- Validation de la feuille de match (FMI)
- Vérification des licences
- Vérification des assistants sachant qu'en départemental 4 les joueurs « dits remplaçants » peuvent assurer la fonction d'assistant
- Gestion du match (FMI)
- Validation de la feuille de match (FMI)

- Envoi d'un rapport circonstancié par l'arbitre dans les 24 heures suivant la rencontre (en annexe) au secrétariat du District + copie à monsieur Philippe Prudhon (adresse : [philippe.prudhon1@bbox.fr](mailto:philippe.prudhon1@bbox.fr)) en cas de problème d'ordre réglementaire (forfait d'une équipe, match reporté, réserves....) et disciplinaire (le document vous sera présenté à la formation et adressé à son issue).

Vous en souhaitant bonne réception,

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bonne reprise de saison

Le Président du District

Philippe PRUDHON

DESTINATAIRES :

Clubs D4 saison 24/25.

COPIE :

Bureau District/Directeur Administratif.